

NOTE EXPLICATIVE

La presse a récemment fait état de l'existence d'une liste de points d'arrêts de la SNCB potentiellement menacés de fermeture, dont celui d'Harchies.

Le conseil communal de Bernissart souhaite donc interpeler les différents acteurs pour refuser la fermeture de ce point d'arrêt, en argumentant de la manière suivante :

- La nécessité de proposer aux habitantes et habitants de notre commune des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle ;
- Que le réseau ferroviaire est structurant en terme de transfert modal ;
- L'urgence de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et les engagements internationaux pris par la Belgique en matière de transition climatique ;
- Le coût collectif énorme des embouteillages dans notre pays ;
- L'accord de Gouvernement fédéral conclu le 31 janvier qui prévoit la possibilité de « limiter le nombre d'arrêts de train dans les gares à faible demande » sans que la signification de cette dernière notion ne soit précisée;
- La proposition du comité de direction de la SNCB de supprimer - 20 points d'arrêt – 3 en Flandre, 17 en Wallonie - en mars 2023, refusée à l'époque par une majorité du CA de la SNCB et par le Ministre de la Mobilité Georges Gilkinet ;
- Que dans notre région, différents publics* prennent le train et qu'au lieu de les dissuader avec peu de trains dans la journée ou une suppression d'arrêt, il faut augmenter l'attractivité du train et faciliter le choix du train.
*jeunes étudiants, personnes qui n'ont pas de voitures, personnes attentives à l'environnement, seniors attirés par la sécurité de ce moyen de transport et par son prix,... ;
- Que l'arrêt d'Harchies se situe en bord du noyau d'habitat du centre d'Harchies près d'un quartier qui va être rénové et qui a déjà perdu un pont. ;
- Que l'arrêt d'Harchies est multimodal car il permet d'y arriver à pieds, en trottinette, en vélo, en voiture (avec parking pour les deux derniers moyens de locomotion) et en bus grâce à l'arrêt Saint-Croix.
- Que l'arrêt d'Harchies est en liaison directe avec Tournai et Saint-Ghislain.

Cette motion sera adressée pour réponse, suivi ou relai :

- Au Ministre en charge de la Mobilité , Jean-Luc Crucke,
- Aux membres du Conseil d'Administration de la SNCB,
- Au Ministre wallon en charge de la Mobilité,
- A la direction de la SNCB et à la Direction d'Infrabel ;
- Aux députés fédéraux et régionaux issus de la province du Hainaut.